

Modalités de projection et d'exposition



Le comité d'organisation du fismy assurera la projection des films du Concours des Montages Numériques Sonorisés et la mise en place de la Galerie du Concours des Photos Exposées lors de la soirée.

Pour la projection, Il sera mis en place dans la salle, un PC de « Projection » et un PC « Secours ».

Ce PC « Projection » sera relié à la console de mixage pour sonorisation et à un vidéo projecteur.

Afin d'assurer une bonne projection et pour éviter les incidents dus à des manipulations de connexions durant le spectacle, tous les diaporamas et films seront copiés et installés sur le PC « Projection » et sur le PC « Secours ».

Installation sur le « PC Projection » et « Secours » :

Comme nous aurons reçu les photos par voie électronique, ces dernières seront stockées sur les différents PC pour assurer leur projection.

Projection des Montages Numériques Sonorisés :

Extrait du règlement :

- 4-2 Ce concours autorise l'utilisation d'images fixes (photos) et d'images animées (vidéos) pour constituer un montage numérique sonorisé. Celui-ci doit être constitué d'au moins 2/3 de vues subaquatiques.
- 4-3 **Durée.** La durée totale de chaque montage sonorisé doit être comprise entre 4 et 6 minutes
- 4-4 **Ordre de projection.** L'ordre de passage des montages sera établi au choix par le Comité d'Organisation du Festival, en fonction des inscriptions ou par tirage au sort préalable.
- 4-5 **Composition du jury du concours des montages sonorisés.**
Le jury est composé d'un représentant par club inscrit.
Le représentant d'un club ne vote pas pour le montage de son club.
- 4-6 **Classement.** Les fichiers informatiques correspondant aux montages sonorisés devront être envoyés aux adresses et dates indiquées par l'organisateur. Le jugement et le classement seront établis préalablement à la soirée du Festival, au cours de laquelle les résultats seront communiqués.

Modalités de projection et d'exposition

Pour générer la vidéo :

- Choisir de préférence un conteneur mp4

Pour le flux vidéo, choisir un encodage (CODEC) le plus répandu et utilisé : de préférence en H.264/MPEG-4 AVC en 30 images par seconde.

Pour le flux audio choisir de préférence en stéréo MPEG AAC Audio.

Pour avoir la meilleure qualité et fluidité avec le vidéoprojecteur, générer la vidéo en full HD 1920x1080 30ips (images par seconde).

Insérer en début de votre montage une amorce noire sans son d'une durée de 5 secondes pour faciliter le lancement lors de la projection. Et si possible la même chose à la fin.

Ne pas oublier de préciser le format de projection de votre vidéo : **4/3 ou 16/9**.

La projection se fera avec VLC media player qui est une version libre disponible sur <http://www.videolan.org/>. VLC intègre un grand nombre de CODEC parmi les plus répandus. Chacun peut et doit vérifier de son côté sur son PC le bon passage de sa vidéo avant envoi.

Gaël MODRAK (gael.modrak@gmail.com) réceptionnera les montages numériques au format électronique et sera garant du stockage des originaux. Date limite de réception des fichiers électroniques : **10 novembre 2023.**

Exposition et Projection du Concours Photos Exposées :

Le règlement du fismy (disponible sur le site <http://fismy.free.fr>) ne limite pas le nombre de photographes d'un même club. Le but est de permettre la participation la plus large des photographes des clubs en permettant à chaque photographe de présenter 2 photos.

Extrait du règlement :

- **3-2** Chaque photographe pourra proposer un **maximum de 2 photos tirées sur "papier" au total des 2 concours** (par exemple deux macro/proxi ou bien une macro/proxi et une grand-angle ou encore deux en grand-angle). **Le nombre de photographes par club n'est pas limité.**
- **3-3** Les **photographies « mi-air mi-eau » sont acceptées**, en milieu naturel ou piscine ; il conviendra au jury d'estimer si l'image trouve sa place dans l'exposition d'un concours d'image subaquatique.
- **3-4** Les photos peuvent être en **couleur ou en noir & blanc**. Les photos seront **impérativement montées sous "passe partout" en carton contrecollé au format 30x40cm et d'épaisseur 1,5mm**. Le format de la découpe pour l'image à l'intérieur du passe-partout est libre. Le passe-partout sera de couleur claire.
- **3-5** Les photos ne seront pas munies de crochet d'accrochage. Celui-ci sera réalisé par l'organisateur au moyen d'attaches en tissu gommé ou similaire.
- **3-6** Les candidats devront indiquer pour chaque photo imprimée :
 - **Le titre de la photo**
 - **Le nom du photographe**
 - **Le nom du club qu'il représente**

Ces indications se feront au travers d'une fiche qui est disponible sur le site fismy.free.fr et qui devra être apposée derrière chaque support.

- **3-7** Afin de permettre la projection (si possible) des photos récompensées, les candidats autorisent, sans contrepartie financière, la projection de leurs photographies lors de la soirée du festival. Ils autorisent également, sans contrepartie financière ni limitation de durée, la publication de leurs œuvres, sans but commercial, sur le site web du FISMY et autres réseaux sociaux qui pourraient être créés pour promouvoir l'évènement. Le nom des auteurs de chaque œuvre sera systématiquement mentionné lors de ces communications.
- **3-8** Les photos avec les fichiers informatiques devront être envoyées aux adresses et dates indiquées par l'organisateur. **Les photographies doivent être en haute définition 1920 pixels sur le plus grand côté** (poids compris entre 1 et 3 Mo (Méga Octets) par photographie), au **format JPEG**. Les photos doivent être fournies **sans signe distinctif ni signature apparente**.

Modalités de projection et d'exposition

Le nommage des fichiers jpeg sera le suivant : Club_Prénom_Nom_Catégorie_N°photo
(A titre d'exemple, pour un candidat du club AQA nommé Laurent Durand et déposant une macro et une ambiance, les fichiers seront nommés respectivement :
"AQA_Laurent_Durand_Ambiance_1" et "AQA_Laurent_Durand_Macro_2")

Gaël MODRAK (gael.modrak@gmail.com) réceptionnera **les photos au format électronique** et sera garant du stockage des originaux. Il sera ensuite fait un fichier de ces photos anonymisées auxquelles sera attribué un numéro aléatoire, que l'on retrouvera sur les photos exposées.

Date limite de réception des fichiers électroniques : 15 octobre 2023.

Pascal FOLLAIN (pascal_follain@orange.fr 16, rue Chanzy 78800 HOUILLES 06 52 47 86 00) réceptionnera **les photos au format papier** *sous passe-partout, munies de leur étiquette au verso. L'organisation FISMY se chargera de fixer une attache et d'ajouter le numéro attribué à la photo sur le devant pour les concours bio, mairie et public.*

Date limite de réception des photos papier avec passe partout : 18 novembre 2023.

Dans la mesure du possible, nous demandons à chaque club de faire un envoi groupé avec toutes les photos de ses photographes par l'intermédiaire de son référent photo. L'expédition peut être déposée ou adressée en « colis suivi sans signature » avec un bon emballage de protection. Merci également de le prévenir par email en lui communiquant le numéro de suivi.

Vos remarques, questions, et suggestions seront les bienvenues, alors n'hésitez pas à nous contacter. @ bientôt pour le grand show !!

Coordonnées pour vos questions, suggestions et envois :

Concours Montages Numériques Sonorisés et Photos au format numérique:

Gaël MODRAK : gael.modrak@gmail.com

Concours Photos Exposées au format papier :

**Pascal FOLLAIN pascal_follain@orange.fr 16, rue Chanzy 78800 HOUILLES
06 52 47 86 00**